

**Extrait du procès-verbal
du Conseil communal
Séance du 26 juin 2025**

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité no 664 relatif à l'adoption d'un règlement communal concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de bien-fonds, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été portée à l'ordre du jour, décide :

- Art. 1 : d'adopter le règlement communal sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire ;
- Art. 2 : de mandater la Municipalité à requérir l'approbation du Département cantonal compétent.

Ainsi délibéré en séance du 26 juin 2025.

Le Président :



Jonathan Payot



La secrétaire :



Nathalie Cattin